

# VIOHALCO

**VIOHALCO SA**  
**Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique**  
**0534.941.439 RPM (Bruxelles)**

## NOTIFICATION

**MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.1  
DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ  
DONT LA DÉCISION SERA PROPOSÉE A  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
QUI AURA LIEU LE 10 JUILLET 2015**

La société belge Viohalco SA., dont le siège est à Bruxelles, en Belgique (30, avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique) (ci-après Viohalco) annonce que, conformément à l'article 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Viohalco qui se tiendra le 10 Juillet 2015, l'amendement suivant de l'article 5.1 (Capital social) des statuts de Viohalco sera proposé à la décision:

.....  
.....  
2. Proposition de modification des statuts

Proposition de décision

Remplacer le texte de l'article 5.1 des statuts par le texte suivant:

"Article 5 Capital social

*5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent dix-sept millions six cent soixante-cinq mille huit cent cinquante-quatre euros septante cents (117.665.854,70 euros), divisé en deux cent trente-trois millions cent soixante-quatre mille six cent quarante-six (233.164.646) actions sans valeur nominale. »*

Enfin, il est rappelé que la convocation pour assister à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Viohalco qui se tiendra le 10 Juillet 2015 a déjà été postée sur le site Web de Viohalco ([http://viohalco.com/en/investors/corporate-governance/shareholders meeting](http://viohalco.com/en/investors/corporate-governance/shareholders-meeting)).

Bruxelles, le 12 juin 2015